

UA Nom de zone

28 Emplacements réservés
Numéro d'ER

A13 Alignements d'arbres à protéger (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Haies à protéger

(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

87 Éléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger *(au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme)*

 Bâtiment pouvant faire l'objet
d'un changement de destination
(au titre du L.151-11 du code de l'urbanisme)

Espaces Boisés Classés

Marge de recul (4m) des berges des
cours d'eaux non domaniaux

----- Marge de recul

O.A Périimètre OAP

----- Alignements de façades à conserver

..... Linéaires commerciaux à préserver

Retrait gonflement des argiles :

TOUTE LA COMMUNE Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

Plan de Prévention du Risque inondation de la
Basse Durance - Extension sur Graveson
Aléa de la crue de référence
Classes d'aléas :

	<i>Très fort</i>
	<i>Fort</i>
	<i>Modéré</i>
	<i>Moyen</i>
	<i>Faible</i>

Número	Destination	Bénéficiaire	Largeur	Superficie
1	Création voirie	Commune	7 m	1 921 m ²
2	Création d'une aire de stationnement	Commune		424 m ²
3	Elargissement du chemin du cimetière	Commune	8 m	306 m ²
4	Elargissement du chemin des Rosses	Commune	8 m	630 m ²
5	Extension du cimetière	Commune		3 485 m ²
6	Amélioration du carrefour	Commune		21 m ²
7	Jonction entre la rue du Moulin et Rue Raphaël Dailian	Commune	6 m	77 m ²
8	Jonction entre le chemin du Mazet et le chemin des Ferrudes	Commune		427 m ²
9	Création d'un parking rue Notre Dame	Commune		165 m ²
10	Aménagement chemin lotissement Notre Dame	Commune		273 m ²
11	Aménagement équipement public	Commune		1 186 m ²
12	Aménagement cheminement doux des stades vers le centre-ville	Commune		1 998 m ²
13	Aménagement d'un parcours de santé	Commune		24 015 m ²
14	Aménagement d'un bassin de rétention	Commune		17 615 m ²
15	Extension STEP	Commune		3 067 m ²
16	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune		882 m ²
17a	Création voirie	Commune	8m	5 244 m ²
17b	Création voirie	Commune	8m	5 864 m ²

